



DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

« Renouvellement du contrat d'entretien annuel du massicot »

2025 - D - 028

Madame Le maire de Villeneuve-Saint-Georges,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le Code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n° 25.1.5 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 08/02/2025 ;
- **CONSIDERANT** la nécessité d'assurer l'entretien du massicot CERTA ;
- **CONSIDERANT** que pour assurer cette prestation, un contrat d'entretien annuel a été signé le 01/01/2022 avec la société CERTA, sise 39 rue d'Aubervilliers, 75008 PARIS sous le n°22010005 ;
- **CONSIDERANT** que la durée prévue par le contrat est d'un an reconductible tacitement par périodes successives d'un an pendant 5 ans;

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER la proposition 2025 de la société CERTA, sis 39 rue d'Aubervilliers, 75008 PARIS, concernant l'entretien annuel du massicot pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour un montant révisé de 901,34 € TTC.

Article 2 : DIT que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Article 3 : **INDIQUE** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 26/03/25

Madame Le Maire
Conseillère Départementale

Kristell NIASME

Reçu de réception en préfecture
03/219400785-20250326-2025-D-028-AI
Date de réception : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025